

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2017-120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le douze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault sous la présidence de Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-président, en l'absence du Président de la CCAVT, Olivier FOUILLET.

20 présents + 4 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membre suppléant présent :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

4 pouvoirs :

- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Olivier FOUILLET, Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Jean-Marie COLIN, Jean-François COIFFARD, Jean-Michel PROUST, Jacky METAY

Joël MEUNIER a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 7 décembre 2017

FINANCES COMPTABILITE FISCALITE CREATION DU SPIC ET DU BUDGET AUTONOME « PRODUCTION ET VENTE D'ENERGIES RENOUVELABLES »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux,
- Vu le Code Général des Impôts,
- Considérant que l'activité de production et la vente d'énergies renouvelables produites constituent une activité au sein d'un budget dédié,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Décide de créer un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) pour la production et la vente d'énergies renouvelables
- ✓ Approuve les statuts de la régie chargée de l'exploitation du Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) de « production et vente d'énergies renouvelables » tels que joint en annexe

- ✓ Acte que le conseil d'exploitation de la régie est le Conseil Communautaire
- ✓ Décide de la création d'un budget autonome dénommé « production et vente d'énergies renouvelables »
- ✓ Constate que ce budget autonome est soumis de plein droit à la TVA, mais renonce à la franchise et opte pour le régime mini réel
- ✓ Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le 1^{er} Vice-Président, Pascal BIRONNEAU

AR-Préfecture

079-200041416-20171212-D2017120-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2017

Publication le : 21-12-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48